



RGPD - Se mettre en conformité

Le Règlement sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) s'appliquera dès le 25 mai 2018 à toute entreprise européenne qui collecte, traite et stocke des données personnelles. Cette formation va vous permettre de comprendre les impacts et enjeux de ce nouveau règlement et de mettre en place un plan d'action pour effectuer la mise en conformité nécessaire dans votre entreprise.

Organisation

Session en groupe de 8 personnes

Durée

1 jours (8 heures)

Tarif

600 € HT

Niveau requis

Aucun

Objectif

Mettre en œuvre le Règlement sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) au sein de votre entreprise.

Programme

Comprendre le RGPD

- Qu'est-ce que le RGPD, pourquoi ce nouveau règlement ?
- Qu'est-ce qu'une donnée personnelle ?
- Quelles sont les entreprises concernées par le RGPD ?
- Les enjeux pour l'entreprise.

Les principes majeurs du RGPD

- Les nouvelles définitions introduites par le règlement européen.
- Les nouveaux droits pour les personnes concernées.
- Les risques juridiques et les sanctions qui pèsent sur l'entreprise.
- Le Data Protection Officer.
- Les nouvelles règles de documentation.

Se mettre en conformité : plan d'actions

- Par où commencer ?
- Les 6 étapes pour se préparer
- Communiquer avec mes contacts existants
- Communiquer avec mes futurs contacts
- Cas des sous-traitants
- Mentions à ajouter dans les documents internes et externes

Différents outils et matrices vous seront proposés, que nous adapterons à votre entreprise, rendant cette formation très opérationnelle.

Plus d'infos

» Prochaines sessions

» Modalités d'inscription

» Sites des formations

Contact

Marjolaine Lavandier

06 71 16 08 80 - 05 61 49 89 38

mlavandier@lesclesdelagestion.fr